

TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
ET COMMERCIALES
GESTION
LOCATION

Agence de la Ferme

5, rue de Paris
92190 Meudon
Tel : 01 46 26 02 84
contact@agencedelaferme.fr

TARIF DES HONORAIRES Au 1^{er} janvier 2026

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Jusqu'à 15 300 € - minimum 1 000 € TTC	Jusqu'à 10 % TTC
De 15 301 € à 110 000 €	Jusqu'à 6.5 % TTC
Au-dessus de 110 001 €	Jusqu'à 5 % TTC

Honoraires à la charge du vendeur

LOCATION

- A usage d'habitation, selon le plafond de la Loi ALUR et partagés entre le bailleur et le locataire :
 - Etat des lieux : 3.03 € TTC / m² habitable
 - Visites, constitution de dossier et rédaction des actes: 12.10 € TTC / m² habitable
- A usage commercial, industriel et artisanal (décret 53, convention précaire)
 - 18 % TTC du loyer de la première année (minimum 1 200 € TTC), plus rédaction d'acte

Honoraires à la charge du preneur

AVIS DE VALEUR ECRIT

- Forfait : 210 € TTC

REDACTION D'ACTES ET DIVERS

- Vacation : 120 € TTC
- Les frais de timbres fiscaux et le droit fixe d'enregistrement sont à la charge du preneur (acquéreur ou locataire)

HONORAIRES DE GESTION

- A partir de 5.0 % TTC sur les sommes encaissées, à la charge du mandant.

SAS au capital de 7 622.45 € - R.C.S. de Nanterre n° 639 801 281

SIRET 639 801 281 00036

CPI 9201 2016 000 012 185

CCI Paris Ile-de-France – Garanties S.O.C.A.F.

Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière